



Séance du 17 février 2025

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 10 février 2025

Date d'affichage : 25 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le dix-sept février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Étaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT- adjoints  
S. COLLILIEUX – F. LUPFER – R. KIFFER – P. PARISOT – D. RANOUX – T. SCHLUMBERGER –  
B. GRANDJEAN – O. HOUILLOU – M. FAIVRE – A. IPPONICH – M. HEQUET

Pouvoirs : Y. TESTON donne pouvoir à T. SEGUIN – S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI  
donne pouvoir à O. HOUILLOU – C. LAMBOLEY donne pouvoir à B. PY – V. TRARI-MEDJAOUI donne  
pouvoir à G. BRIOT – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. BONNET donne pouvoir à M.C.  
FAIVRE

Excusée : C. HOTTINGER

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

Calcul du quorum :  $26/2 = 16$

Le quorum est respecté avec 15 titulaires présents.

Ordre du jour :

- ✓ Désignation du secrétaire de séance,
- ✓ Rapport 2025-02-01 : Approbation du PV du 17 décembre 2024,
- ✓ Rapport 2025-02-02 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption des budgets primitifs,
- ✓ Rapport 2025-02-03 : Convention A06 \_ ENEDIS,
- ✓ Rapport 2025-02-04 : Convention CS06 \_ ENEDIS,
- ✓ Rapport 2025-02-05 : Convention Poste Hors R332-16 CU \_ ENEDIS,
- ✓ Rapport 2025-02-06 : Subvention Trail de Mines,
- ✓ Rapport 2025-02-07 : Régularisation vente parcelle B 1343,
- ✓ Rapport 2025-02-08 : Vente parcelle AM 442,
- ✓ Rapport 2025-02-09 : Vente parcelle AH 228,
- ✓ Rapport 2025-02-10 : Vente parcelle AD 780,
- ✓ Rapport 2025-02-11 : Vente parcelle F 238,
- ✓ Rapport 2025-02-12 : Déclassement Voirie Communale \_ Impasse des Boutons d'Or,
- ✓ Rapport 2025-02-13 : Echange parcelle Commune et Monsieur PREVOT,
- ✓ Rapport 2025-02-14 : Motion soutien au maintien de la ligne Belfort-Epinal,
- ✓ Questions diverses.

Madame le Maire donne lecture des remerciements :

- Suite à décès familles PUECH – WETZEL – GASPERINI et FOUCHECOURT,
- Monsieur et Madame Denis BEURIER remercie la municipalité pour la gentillesse qu'elle manifeste à ses anciens,
- Les associations : des cheveux d'argent, heures d'amitié et APA 70 remercient pour le versement de la subvention.

*Intervention de M. ROSAT d'habitat 70, il explique le fonctionnement du groupe et fait un état du parc et des locations sur Champagney. Il propose une collaboration avec la commune pour implanter un projet de logements locatifs aidés.*

*Madame le Maire le remercie de sa présentation. Elle invite le conseil à réfléchir à cette proposition.*

*Monsieur KIFFER invoque le fait qu'il avait été dit qu'on allait voir plusieurs promoteurs.*

*Madame le Maire répond qu'on en a vu d'autres.*

*Monsieur RANOUX ajoute qu'habitat 70 n'est pas considéré comme un promoteur.*

*Madame le Maire explique que le sujet présenté n'appelle pas de délibération mais permet aux conseillers d'être informés de cette possibilité. Il y aura d'autres interventions lors de prochains conseils.*

## DCM 2025/01 Approbation du PV du 17 décembre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité avec 20 POUR et 3 abstentions (M. PARISOT, Mme HEQUET et M. RANOUX) le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2024.

## DCM 2025/02 Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption des budgets primitifs

Madame GAY explique que cette délibération nous permet de pouvoir régler les factures d'investissement jusqu'au vote du budget, on est autorisé à inscrire 1/4 des crédits du budget de l'année 2024.

Madame le Maire ajoute que cela nous permet de travailler jusqu'à ce que le budget soit adopté.

Pour rappel, l'article L1612-1 du CGCT prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Les dépenses à prendre en compte sont les dépenses réelles de la section d'investissement votées au budget N-1 c'est-à-dire non seulement les dépenses inscrites aux budgets primitifs (BP) et aux budgets supplémentaires, mais également celles inscrites dans les décisions modificatives.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D' AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal comme suit :

Chapitre – Libellé Nature	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM)	Montant autorisé avant le vote du BP
204 – Subventions d'équipement versées :		
Article 2041512	500 000	125 000
Article 2041582	174 000	43 500
21 – Immobilisations corporelles :		
2111 Terrains nus	40 000	10 000
2115 Terrains bâtis	30 000	7 500
2117 Bois et forêt	173 818.80	40 000
2151 Réseaux de voirie	1 226 932.30	300 000
21578 Autre matériel technique	10 000	2 500
21831 Matériel informatique scolaire	5 000	1 250
21838 Matériel informatique	5 490	1 370
21841 Matériel et mobilier scolaire	4 000	1 000
21848 Autres matériels de bureau	6 000	1 500
23 – Immobilisations en cours		
238 Avances versées sur commande	50 000	12 500

## DCM 2025/03 Convention AO6 ENEDIS

Monsieur JACOBBERGER explique que cela se situe au niveau de la rue Jules Pringuey, au bout de celle-ci il y a une ligne à haute tension. Un poteau penche, ce qui fait que le câble est détendu et passe à ras des maisons. Ce câble va jusqu'à la rue du 11 Novembre. Enedis va le supprimer ainsi que la ligne haute tension qui va alimenter le transformateur qui se situe à l'angle de la rue de la Prods et de l'allée des Charmilles. Ils vont enterrer cette ligne et pour remplacer le transformateur qui est vers chez M. Claude LAMBOLEY et le déplacer vers la rue du Pont du Page. Pour l'instant il est juste posé.

Monsieur KIFFER demande si cet emplacement est définitif.

Madame le Maire indique qu'elle a demandé à ce qu'il soit vérifié que l'emplacement ne gêne pas la visibilité sur la rue du 11 Novembre.

Monsieur SCHLUMBERGER demande si de plus en plus de lignes vont être enterrées.

Monsieur JACOBBERGER répond que oui c'est ce qui sera fait.

Madame HEQUET indique qu'il serait bien que les administrés soient informés des travaux car cela n'a pas été fait dans son secteur.

Monsieur JACOBBERGER explique que dans ce secteur, ENEDIS va supprimer l'ancien transformateur qui est dans le virage de la rue des Chênes, enterrer la ligne et rajouter 2 petits transformateurs.

Monsieur KIFFER demande comment on est informé des travaux envisagés par ENEDIS.

Monsieur JACOBBERGER répond que ENEDIS vient avec des plans et explique le projet. Il vérifie que c'est faisable et modifie les implantations si nécessaire.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Commune, parcelle AI 169.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention A6 annexée à la présente délibération avec la société ENEDIS

#### **DCM 2025/04 Convention CS06 ENEDIS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Commune, parcelle AI 169.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention CS06 annexée à la présente délibération avec la société ENEDIS

#### **DCM 2025/05 Convention poste hors R332-16 CU ENEDIS**

Monsieur JACOBBERGER explique qu'il s'agit de la pose d'un transformateur avenue du Château d'Eau. Il servira à renforcer le réseau.

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux doivent emprunter la propriété de la Commune, parcelle E 872.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention poste hors R332-16-CU annexée à la présente délibération avec la société ENEDIS

#### **DCM 2025/06 Subvention trail des mines**

Monsieur PARISOT explique qu'il aura lieu au mois de mai de cette année. C'est le dernier évènement sportif qui se tient sur la commune. On a proposé 500 € pour soutenir l'évènement qui grossit et devient important.

Monsieur KIFFER indique qu'il a demandé à la Communauté de Communes Rahin et Chérimont de donner 1 000 €, ils n'ont pas donné ce montant.

Monsieur SEGUIN précise que la Communauté de Communes Rahin et Chérimont a voté 500 €.

Monsieur IPPONICH n'est pas contre mais il est interpellé par le fait que chacun donne 500 € de son côté, pourquoi les 1 000 € ne seraient pas donnés soit par la commune soit par la CCRC. Quelque part les autres associations pourraient ne pas trouver ça normal.

Madame le Maire lui répond qu'il y a des critères au niveau de la CCRC suivant la grosseur de l'évènement et la répercussion qu'il y a sur le territoire.

La commission municipale sports propose d'attribuer une subvention de 500 € à l'association Run'In pour l'évènement du Trail des Mines.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide l'attribution d'une subvention de 500 € à l'association Run'In,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

#### **DCM 2025/07 Régularisation vente parcelle B 1343**

Monsieur JACOBBERGER explique qu'on a sollicité les domaines. Ils ont fixé la valeur vénale de cette cession à 350 €.

Monsieur KIFFER trouve que c'est bien rémunéré pour 58 ca.

Monsieur JACOBBERGER indique que c'est l'avis des domaines.

L'ancien canal d'irrigation situé dans le secteur « Côte André » (lotissement MATHEY), et qui a été rebouché, traverse en partie le terrain de M. Gianfranco DRAGOTTA. Celui-ci nous a fait part de son souhait de racheter la parcelle B 1343 d'une contenance de 58 ca, ainsi son terrain cadastré B 1387 ne sera plus morcelé.

Vu l'avis des domaines en date du 13/12/2024 stipulant que « la valeur vénale de la cession est fixée à 350 € Hors Taxe ».

Le prix de vente est proposé à 350 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession de la parcelle B 1343 tel que précisée ci-dessus,
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **DCM 2025/08 Vente parcelle AM 442**

Monsieur JACOBBERGER donne lecture de l'avis des domaines.

Madame le Maire demande si on applique les 10 %.

Tout le monde est d'accord pour les appliquer.

Suite à la demande de Monsieur AZE Quentin d'acquérir la parcelle AM 442.

Vu l'avis des domaines en date du 19/12/2024 stipulant que « la valeur vénale du bien est fixée à 3 340 € Hors Taxe avec une marge d'appréciation de 10% ».

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 CONTRE (M. KIFFER et Mme TETOT : procuration à M. KIFFER, M. IPPONICH) et 20 POUR :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AM 442 au prix de 3 674 €.
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **DCM 2025/09 Vente parcelle AH 228**

*Monsieur JACOBBERGER rappelle que c'est une parcelle que l'on a acquise suite à la vente de parcelles de la succession JACCACHOURY. Puis il fait lecture de l'avis des domaines.*

Suite à la demande de Monsieur BOHL Claude d'acquisition de la parcelle AH 228.

Vu l'avis des domaines en date du 18/12/2024 stipulant que « la valeur vénale du bien est fixée à 1 400 € Hors Taxe ».

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 ABSTENTIONS (M. KIFFER et Mme TETOT : procuration à M. KIFFER) et 21 POUR :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AH 228 au prix de 1 400 €.
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **DCM 2025/10 Vente parcelle AD 780**

*Monsieur JACOBBERGER rappelle que lorsqu'on a fait l'extension du musée, après positionnement du bâtiment, il restait un petit bout de parcelle, qui intéressait Monsieur ALLOUCHE (propriétaire voisin de la parcelle). Il fait lecture de l'avis des domaines.*

Suite à la demande de Monsieur ALLOUCHE d'acquisition de la parcelle AD 780.

Vu l'avis des domaines en date du 19/12/2024 stipulant que « la valeur vénale du bien est fixée à 380 € Hors Taxe avec une marge d'appréciation de 10% ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la cession de la parcelle AD 780 au prix de 418 €.
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **DCM 2025/11 Vente parcelle F 238**

*Monsieur JACOBBERGER fait lecture de l'avis des domaines.*

Suite à la demande de Monsieur BOUDUBAN Sylvain d'acquisition de la parcelle F 238

Vu l'avis des domaines en date du 17/12/2024 stipulant que « la valeur vénale du bien est fixée à 450 € Hors Taxe ».

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 2 CONTRE (M. KIFFER et Mme TETOT : procuration à M. KIFFER.), 1 ABSTENTION (M. IPPONICH) et 20 POUR :

- ACCEPTE la cession de la parcelle F 238 au prix de 450 €.
- PRECISE que les frais de notaire éventuels sont à la charge de l'acquéreur.
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### **DCM 2025/12 Déclassement partiel voirie communale impasse des boutons d'or**

*Madame le Maire rappelle qu'on a fait une enquête publique sur ce dossier.*

*Monsieur JACOBBERGER explique qu'on a refait un parcellaire. Il s'agit d'un échange.*

**Vu le code de la voirie routière (articles L141-3)**

**Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants)**

**Vu la délibération n° 2024-06-40** en date du 03 juin 2024,

**Vu l'arrêté municipal n° 2024-07** du 12/08/2024 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement partiel dans la voirie communale.

**Vu le registre d'enquête** clos le 17 septembre 2024,

**Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur,**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE du déclassement partiel de l'impasse des boutons d'Or et de son intégration dans le domaine privé communal.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Le tableau de classement de la voirie communale sera mis à jour suite à cette décision.

### **DCM 2025/13 Echange parcelle commune et Monsieur Prevot**

Entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE l'avant-projet de division annexé à la présente de délibération,
- VALIDE l'échange de parcelles avec M. PREVOT Sylvain, tel que précisé sur l'avant-projet de division,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

## **DCM 2025/14 Motion soutien au maintien de la ligne Belfort-Epinal**

*Madame le Maire explique que cette ligne est suspendue à des décisions financières, elle nécessite des travaux immédiats dû à sa vétusté. C'est une ligne très utilisée.*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal avoir été sollicitée par l'association des Usagers des Transports de l'Aire Urbaine pour la sauvegarde de la desserte ferroviaire Belfort Epinal.

Entendu l'exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande que soit garanti le maintien de la ligne Belfort-Epinal,
- Demande la remise en état et le développement de l'axe Nancy-Belfort par Epinal,
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

*Madame le Maire transmet les informations suivantes :*

- *Monsieur Pierrick LOZE l'a informée de la mise en place d'organisation des olympiades des fonctions publiques, elles auront lieu le 5 juillet à Lure. Elles doivent favoriser les rencontre conviviales et festives des représentants des fonctions publiques.*
- *Monsieur Stéphane LAMBERT avait évoqué en conseil, la problématique des garages de la future gendarmerie qu'ils n'ont pas. Madame le Maire a donc invité le Major MOUGIN pour avoir plus de précisions et sur le besoin.*
- *Des réunions de quartiers vont à nouveau être organisées.*
- *Elle indique que le kiné va quitter Champagny et s'installer à Belfort.*

*Elle remercie les personnes qui ont œuvré aux manifestations suivantes :*

- *2 décembre tournée du père Noël dans les écoles,*
- *décembre et janvier tournoi foot salle du FCPM,*
- *17 janvier soirée flamenco,*
- *22 janvier travail autour du PLUi à la CCRC,*
- *08 et 09 février l'exposition artistique,*
- *l'opération du recensement de la population, s'est bien passée. Monsieur PARISOT précise que l'on a recensé 98 % de logements, se qui fait 3 503 habitants, on a perdu plus de 200 habitants.*

*Madame le Maire indique les manifestations à venir :*

- *le 21 février le carnaval du Groupe Scolaire Aimé Cachot,*
- *les 22 et 23 février rallye de Rahin Modélisme au gymnase,*
- *le 11 mars forum entrepreneurial,*
- *le 14 mars sensibilisation sur les violences faites aux femmes,*
- *le 16 mars anniversaire du vœu de Champagny,*
- *le 23 mars loto de l'harmonie municipale.*

La séance est levée à  
20 heures 52

Madame le Maire  
Marie-Claire FAIVRE



Le Secrétaire de séance  
Philippe PARISOT

